

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 octobre 2019

Présents: Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Pascal MONIER, Thierry GOUT, Sabine GARCIA, Patrick PUBIL Fatima AMRANI, Sylvette PUEYO.

Pouvoirs:
Cécile REYES à Robert FOURCADE
Patricia BOUYSSOU à Michel SOULES

Absents non excusés : MAILHE Ludovic, Nelly LEJARRE,.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SUBIAS.

Début de séance à 19h 15 mn

Choix des entreprises concernant le dossier de remise en état des voiries dues aux intempéries du 15 octobre 2018..

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS. Monsieur SUBIAS informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre constituée de Monsieur Alain GUIRAUD, Monsieur Patrick SUBIAS et de Monsieur Jean BOISSELIER en présence du représentant du bureau d'étude S.T.I s'est réunie le jeudi 12 septembre 2019 à la Mairie de Berriac.

L'ordre du jour étant l'ouverture des plis concernant les travaux de rénovation des voiries dues aux intempéries du 15 octobre 2018.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour la deuxième fois en mairie le jeudi 26 septembre 2019 pour le choix des entreprises. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le montant des devis des deux entreprises est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Ets CAZAL TP	270 485,00 €HT
Ets COLAS	285 998,50 €HT

Après consultation des offres, l'entreprise CAZAL TP a été choisie pour un montant de 270 485,00 €HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Choix des entreprises pour l'étude des sols suite aux intempéries du 15 octobre 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS. Monsieur Patrick SUBIAS informe le conseil municipal que la commission d'appel s'est réunie le jeudi 12 septembre 2019 pour le choix des entreprises pour l'étude des sols suite aux intempéries du 15 octobre 2018.

Trois bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre.

- ASCO Ingénierie 6 impasse Raymond Loewy 31140 AUCAMVILLE.
- Hydrogeotechnique Narbonne.
- ECR environnement Actipark 6 allée de Longueterre 31850 MONTRADE

Le montant des devis des trois entreprises est indiqué dans le tableau ci-dessous.

ASCO Ingénierie	4 000,00 €HT
Hydrogeotechnique	7 403,00 €HT
ECR environnement	6 810,00 €HT

Après consultation des offres, le bureau d'étude de sol ASCO Ingénierie a été choisi pour un montant de 4 000.00 €HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Défibrillateur.

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal de l'obligation pour la mairie d'avoir un défibrillateur. Monsieur le Maire demande au conseil municipal son approbation pour l'achat d'un défibrillateur qui sera à installer sur le mur extérieur de la Maire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Spectacle de Noël.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de spectacle pour Noël faite par l'association PHENOMENE ASSO. Le spectacle se compose de deux parties.

- La première partie sera une représentation de théâtre et se déroulera en journée, de 17h30 à 19h.
- La deuxième partie sera un concert POP / ROCK et se déroulera en soirée, de 19h30 à 22h.

Le montant de la prestation globale est de 1 485 € TTC incluant la fourniture, le plateau technique, le gouter / apéritif

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Participation aux frais de cantine scolaire.

A la demande de certains administrés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer aux frais de cantine scolaire à hauteur de 1,40 € suivant les critères définis par avance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.
Le conseil municipal vote à l'unanimité.
Une délibération devra être prise.

Convention AMI.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter la convention avec l'AMI pour la location de la salle informatique et la salle Sainte Cécile pour un montant de 150 € par an.

A l'unanimité Le conseil municipal vote contre.
Une délibération devra être prise.

Caméras.

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal une proposition d'installation de 15 caméras pour remplacer toutes celles en place actuellement.

Le montant des loyers au nombre 20 s'élèverait à 3 300 € HT trimestriel pour une durée de 60 mois.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

